



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

Pôle Santé Publique et Cohésion sociale
Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

ARRETE N° 2576/DRASS/PSMS

Portant autorisation d'extension du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour personnes âgées de 19 à 29 places, par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint André – Place de la liberté - BP 512 - 97440 Saint André.

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

*Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté N°245/DRASS/PSMS du 10 février 2004 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation mentionnées à l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté N°266/DRASS/PLE du 12 février 1999 autorisant l'extension du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour personnes âgées du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint André, de 15 à 19 places ;

VU la demande d'extension présentée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint André du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD),

Considérant que cette demande répond aux besoins identifiés des personnes âgées et des personnes handicapés et aux orientations des politiques publiques ;

Considérant que le montant des dotations permet dans le cadre du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale, le financement de 10 places supplémentaires à compter du 1^{er} septembre 2007 ;

Sur proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Est autorisée à compter du 1^{er} septembre 2007 l'extension du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 19 à 29 places, par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint André.

ARTICLE 2 : Le Fichier National des Equipements Sanitaires et Sociaux (FINESS) est mis à jour, comme suit :

Entité juridique :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Mairie de Saint André
97440 Saint André

N° FINESS : 970430922

Statut :

Centre Communal d'Action Sociale (code 17)

Catégorie d'établissement :

Service de soins infirmiers à domicile (code 354)

N° FINESS : 970462156

Discipline d'équipement :

Soins à domicile (code 358)

Mode de fonctionnement :

Prestation en milieu ordinaire (code 16)

Catégorie de clientèle :

Personnes âgées (code 700)

Capacité : 29

Lieu :

Place de la liberté
BP 512
97440 Saint André

ARTICLE 3 : La présente autorisation est valable pour une durée de 15 ans sous condition de satisfaction à la visite de conformité prévue à l'article L 313-6 du code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis dans le même délai, suivant sa notification ou publication.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture , la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Président du CCAS de Saint André sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 14 août 2007

Le Préfet,

Le Secrétaire Général

Franck Olivier LACHAUD